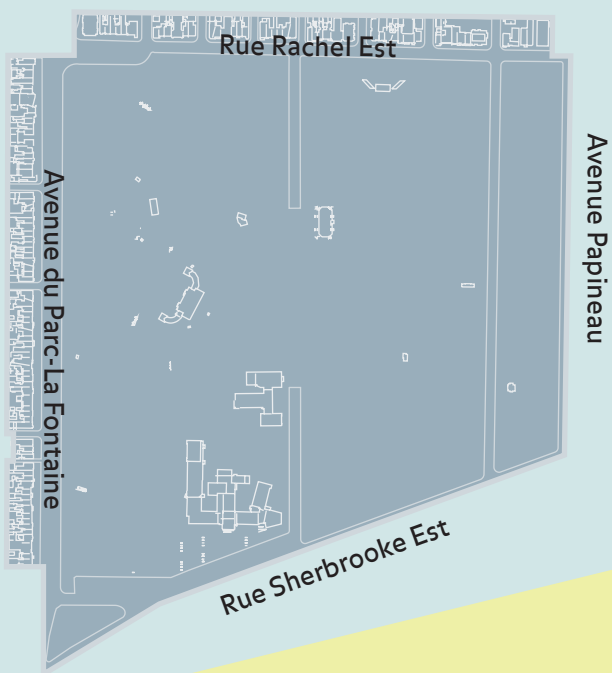


3
6

AIRE SQUARE SAINT-LOUIS UNITÉ PARC LA FONTAINE



PRÉSERVER LE CACHET
DU PLATEAU

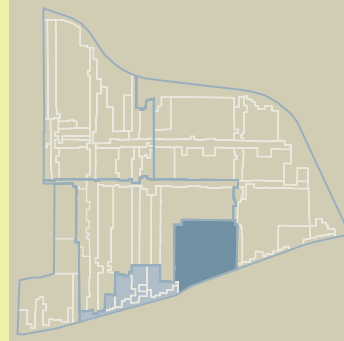
PIIA

CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Le territoire du parc La Fontaine est soustrait au développement immobilier depuis la moitié du XIX^e siècle. En 1845, le gouvernement fédéral achète ce terrain, qui faisait partie de la ferme Logan, pour en faire un champ de pratique militaire. À partir de 1874, le gouvernement louera ce terrain à la Ville de Montréal, qui l'utilisera pour des fonctions variées, notamment comme sablière et site de l'école Jacques-Cartier. Le terrain sera cédé de façon définitive à la Ville en 1888, à condition qu'elle le transforme en parc. Jusqu'alors, le terrain avait conservé le nom de ferme Logan. Il prendra celui de Parc La Fontaine en 1901. Les lotissements de l'avenue du Parc-La Fontaine et de la rue Rachel ont largement été influencés

CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



par la présence du parc. Si la forme de leur parcellaire suit la structure des lotissements voisins, les constructions qui y seront érigées seront plus cossues. La plupart des habitations datent des années 1890 et 1900.

TISSU URBAIN

Les îlots

Les îlots de cette unité de paysage sont orientés dans l'axe nord-sud. Ils possèdent généralement 4 faces bâties et une ruelle en forme de « H » ou de « T ». L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers le parc La Fontaine, ce qui crée un front bâti continu le long du parc.

Le parcellaire

Les dimensions de la parcelle de base sont de 7,5 à 8 mètres en largeur et de 33 à 34 mètres en profondeur sur l'avenue du Parc-La Fontaine, et de 7 à 8 mètres de largeur sur 30 à 35 mètres de profondeur sur la rue Rachel. Plusieurs parcelles sont cependant formées de la fusion de 2, 3 ou 4 parcelles de base, particulièrement sur la rue Rachel.

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE REcul AVANT : variable, 1 à 5,5 mètres.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : aucun, malgré une marge de recul avant variant peu d'un bâtiment à l'autre.

MARGES LATÉRALES : aucune, bâtiments contigus.

ANNEXES : bâtiments annexes en fond de cour, implantés directement sur la ligne de lot arrière, sur plusieurs parcelles.

Les aménagements extérieurs

Aménagement paysager des cours avant composé de surfaces gazonnées surtout sur l'avenue du Parc-La Fontaine et agrémentées de plantes et d'arbustes surtout sur la rue Rachel, clôtures basses délimitant l'espace privé des cours de la rue Rachel, alignements d'arbres matures sur les terrains privés pour l'avenue du Parc-La Fontaine, et sur l'espace public pour la rue Rachel.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : triplex avec escalier extérieur (type 3.2) et maison urbaine à unités superposées (type 4.3).

MINORITAIRE : maison urbaine contiguë (type 4.2), duplex avec marge de recul avant (type 2.2), immeuble de rapport sans cour (type 5.1), immeuble d'appartements contemporain et tour de logements (type 5.4).

La volumétrie

FORME DU PLAN : en « L » (dominant) sans inversion systématique d'un bâtiment à l'autre, présence de plan rectangulaire avec des ajouts à l'arrière et de plan en « T ».

LARGEUR : similaire à celle de la parcelle, soit 7 à 8 mètres.

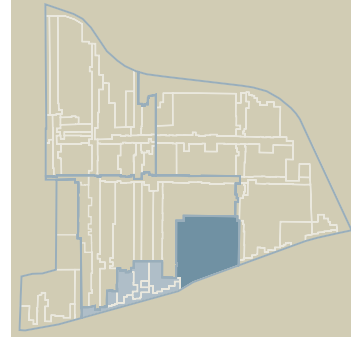
HAUTEUR : 3 étages (dominant), 2 ou 4 étages (rares), surélévation du rez-de-chaussée variant de 2 à 5 contremarches, surélévation de 8 à 10 contremarches dans quelques cas, permettant l'accès à un logement en demi-sous-sol à partir d'une cour anglaise.

TOITURE : toit plat et fausse mansarde.

BALCON ET SAILLIE : balcons parfois présents sur tous les niveaux, de largeur minimale égale à celle

UNITÉ DE PAYSAGE

3.6 UNITÉ PARC LA FONTAINE



du porche d'entrée ou de même largeur que la façade (rare), fenêtres en saillie sur tous les niveaux pour la plupart des bâtiments.

Les matériaux de revêtement

CORPS : pierre de taille ou à bossage (dominant), brique d'argile (rare).

TOITURE : ardoise pour les fausses mansardes.

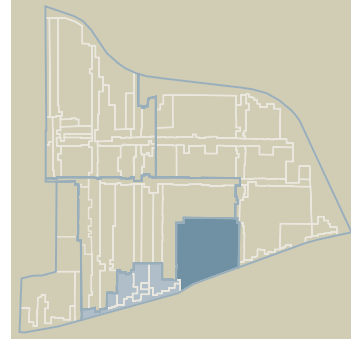
ESCALIER ET BALCON : bois et(ou) métal, balcons pouvant être supportés par des colonnes de bois ou de métal.

Le traitement des façades

SOCLE : distinction du socle généralement limitée à la présence de pierre en saillie sur la fondation, mais pouvant aussi inclure tout le rez-de-chaussée par un changement de matériau de revêtement entre les premier et deuxième niveaux.

CORPS : composition asymétrique en deux travées. La première est composée d'un alignement de portes, de fenêtres et de balcons. La seconde travée est formée d'un alignement de fenêtres uniquement, et on y retrouve généralement une saillie sur tous les niveaux. Un troisième alignement central, composé de fenêtres, est parfois présent. La démarcation des étages est parfois signalée par des bandeaux de pierre de taille.

COURONNEMENT : corniche et(ou) parapet à fronton pour les toits plats, corniche moulurée sous la mansarde et tourelle de forme variée au-dessus de la fenêtre en saillie pour les fausses mansardes.



Les ouvertures

FENÊTRES : à guillotine (dominante), à battants simples ou doubles avec imposte (rare).

PROPORTION : variable, de 1 largeur = 2/3 hauteur à 1 largeur = 1/3 hauteur.

PORTES : simples ou doubles avec imposte.

ENCADREMENT DES OUVERTURES : linteau et appui démarqués par l'utilisation d'un seul morceau de pierre de taille, le reste de l'encadrement n'étant pas toujours exprimé, linteau parfois formé de briques en soldat sur les murs revêtus de brique d'argile.

Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : sans marge de recul latérale.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : Les bâtiments dont la façade principale est en brique d'argile conservent la brique comme matériau de revêtement de la façade latérale. Ceux dont la façade principale est en pierre possèdent généralement des murs latéraux revêtus de brique d'argile.

COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE : asymétrique, nombre de travées variable, fenêtres disposées en alignements verticaux et horizontaux, coins non tronqués.

VALEURS PATRIMONIALES

Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

3700, avenue Calixa-Lavallée

École Le Plateau

3815, avenue Calixa-Lavallée

Pavillon Calixa-Lavallée

Pour préserver le cachet du Plateau, contactez :

Direction du développement du territoire et des travaux publics

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau

Principaux éléments à retenir

L'homogénéité de cette unité de paysage ne relève pas d'un même type architectural ou d'un traitement architectural uniforme, mais plutôt de la similitude des gabarits et de l'utilisation de la pierre comme matériau de revêtement. La densification progressive a cependant amené des ruptures dans cette homogénéité, notamment par l'intégration de tours de logements. Les bâtiments institutionnels situés dans le parc La Fontaine possèdent une autonomie architecturale.